la ville qui nous rassemble





L'ABOUTISSEMENT DE TROIS GRANDS DOSSIERS



Chères Nieulaises, Chers Nieulais,

Le recensement de la population Nieulaise, réalisé en 2007, livre ses premiers résultats et révèle d'une part une stagnation du nombre d'habitants et d'autre part une augmentation de 10 % du nombre de foyers depuis 1999. Ainsi, le nombre moyen d'habitants par foyer a diminué.

De plus, la pyramide des âges montre clairement un vieillissement de la population, ce qui se traduit par des fermetures de classes dans les différents groupes scolaires.

Cet état de fait est dû à l'augmentation du coût du foncier qui a atteint un tel niveau que la grande majorité des jeunes ménages ne peut plus s'installer dans l'agglomération rochelaise.

Face à ce constat, deux attitudes s'opposent : ne pas réagir en laissant s'installer une sélection sociale ou mettre en œuvre toute une série de mesures pour inverser la tendance.

Je ne surprendrai personne en vous disant que nous avons choisi la seconde solution.

C'est pourquoi je me réjouis de la décision de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle d'acheter, à la demande de la municipalité de Nieul-sur-Mer, les terrains de la coopérative agricole Agrinieul sur lesquels seront construits des logements à loyers modérés et des pavillons individuels.

DERNIERE MINUTE AVANT BOUCLAGE

J'ai décidé de soutenir les ostréiculteurs touchés de plein fouet par la mortalité importante des naissains. Ainsi, j'ai relayé auprès du préfet la demande de reconnaissance de relayé agricole sollicitée par les professionnels Lauzièrois.

Dès 2007, en décidant d'arrêter un périmètre de ZAD (Zone d'Aménagement Différé) de 50 hectares qui va permettre d'associer l'accès à la propriété et le locatif dans le respect d'une mixité sociale indispensable, la municipalité s'était déjà engagée dans cette voie.

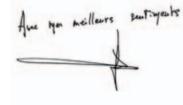
Et cette action s'inscrit parfaitement dans le cadre du PLH (Programme Local de l'Habitat) qui vient d'être arrêté par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et **approuvé par le conseil municipal**. Ce plan prévoit notamment que tout projet d'urbanisation supérieur à dix logements comportera au moins 40 % de logements sociaux. Et, comme je l'avais annoncé dans le programme de la liste "Continuons Ensemble", chaque fois que ce sera possible, nous nous efforcerons de porter ce chiffre à 50 %.

Il fait bon vivre à Nieul-sur-Mer et nous souhaitons que chacun puisse y trouver sa place sans exclure les jeunes ménages ou les moins fortunés.

La municipalité s'est engagée dans cette voie et a bien l'intention de travailler pour "tenir le cap".

Je profite ce cet éditorial pour remercier les Nieulaise et Nieulais qui ont eu à subir des travaux de voirie ces derniers mois. Merci de leur patience et de leur compréhension. Nul doute que le sens civique existe encore, lui qui permet de savoir qu'il ne peut y avoir d'amélioration dans la commune sans une gêne passagère.

Henri LAMBERT - Maire de Nieul-sur-Mer



Edito Edito Aacines Bacines Bacines Bacines Solidarité Citoyenneté Citoyenneté Citoyenneté Citoyenneté

Nieul-sur-Mer, la ville qui nous rassemble.

En couverture : Natacha, Martine DOUCET (AIPE), Nathalie, Pascale PELLETIER - FUSIL (FCPE), Élisabeth SORIN (Pousse de Bambou), Clément, Éloïse et Anaïs.

Directeur de la publication : Henri LAMBERT – Rédacteur en chef : Sébastien ARZALIER – Photos : Alexandra DUCA (couverture), Archives municipales, Médiathèque Michel CRÉPEAU.

Conception graphique et éditoriale/mise en page : Galiet Jade – Impression : Imprimerie Rochelaise – Tirage : 3000 ex. – Dépôt légal : 3 eme trimestre 2008

· 常小 1 元 和

LES 400 ANS DE LA FONDATION DE QUÉBEC

Dans le cadre du 400 anniversaire de la fondation de Québec, vous avez pu découvrir ou redécouvrir lors du précédent numéro du magazine municipal, les aventuriers originaires de la région qui ont participé à l'épopée de la Nouvelle-France.

Le voyage se poursuit aujourd'hui à travers l'histoire de 3 autres personnages qui ont joué un rôle essentiel pour la fondation du Québec et qui restent gravés dans nos mémoires grâce aux rues qui portent leurs noms à Nieul.



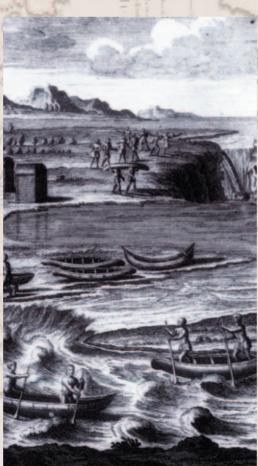
IMPASSE LOUIS DE MONTCALM

Louis-Joseph marquis de Montcalm (1712-1759) Né le 28 février 1712, il ne tarde pas à suivre les traces de son père, Louis Daniel de Montcalm, lui-même lieutenant-colonel. Dès l'âge de 12 ans, il débute son service en tant que porte-enseigne sous les ordres de son père tout en continuant ses études. A quinze ans, il commence son service régulier. A vingt et un ans, Montcalm est un soldat accompli. Commandé par Maurice de Saxe, il combat au fort Koehl puis à Phililipsburg. Puis succèdent quelques années paisibles que le marquis de Montcalm passe dans son château de Candiac. Après de nombreuses campagnes, en Autriche et en Italie, Montcalm retourne auprès des siens. Nommé au poste de général en chef des troupes canadiennes, il arrive à Québec le 13 mai 1756. En 1759, les Anglais attaquent sur tous les fronts. Montcalm se rend à Québec pour défendre la ville. Dans la nuit du 12 au 13 septembre 1759, les troupes anglaises débarquent sur les plaines d'Abraham où la bataille décisive se déroule. Au cours de l'attaque, Montcalm est blessé. Il meurt le lendemain. Sa dépouille est inhumée dans la chapelle des Ursulines de Québec.



SQUARE ALPHONSE DE SAINTONGE

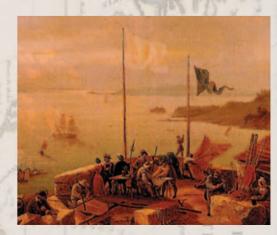
Jean dit Alphonse de Saintonge Fonteneau (1484-1544) Né en Saintonge, probablement dans le hameau de Saintonge dans la commune de Saint-Même-les-Carrières. Marin, marchand, corsaire et pilote royal, sa carrière l'emmène vers l'Espagne, le Portugal, l'Afrique et l'Amérique. En 1542, il est choisi pour conduire l'expédition de la Rocque de Roberval. Il en écrit le récit dans sa Cosmographie, publiée en 1544. Il meurt la même année à bord de son navire (face à La Rochelle) poursuivi par Menendez et son escadre. (Brown, Georges W., 1967; Loizeau, 1944).

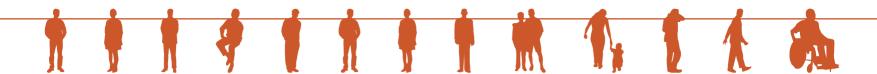


RUE JACQUES CARTIER

Jacques Cartier

(1491-1557) Né à Saint-Malo en 1491, Jacques Cartier passe une grande partie de sa jeunesse sur les ponts et les navires. Le 20 avril 1534, fort d'un don de 6000 livres accordé par le roi de France, François 1er, Cartier hisse les voiles en direction de la route menant aux Indes. Il atteint Terre-Neuve. Puis il longe la côte vers le sud, avant de suivre la côte ouest de Terre-Neuve. Tout au long de son chemin, il baptisera de nom de saints les différentes îles sur lesquelles il s'arrêtera. Le 5 septembre 1534, suite à un périple de 137 jours, Cartier et son équipage rentrent au bercail. Le premier voyage ayant été un succès, le 15 mai 1535, Cartier repart, cette fois, avec trois bateaux et cent dix hommes d'équipage. Durant ce voyage, il emprunte pratiquement le même chemin et remonte le Saint-Laurent, toujours à la recherche des Indes. C'est lors de ce voyage qu'il s'arrête à Québec (Stadaconé) et à Montréal (Hochelaga). Il repart d'Europe en 1541 pour un troisième voyage au Canada, où il passe l'hiver. Il fonde une nouvelle colonie à Charlesbourg-Royal, où se trouve aujourd'hui la municipalité de Cap-Rouge. Cette tentative de colonisation s'étant révélée un échec complet, il retourne en France. Il meurt le 1er septembre 1557, à l'âge de 66 ans.





RECENSEMENT DE LA POPULATION

LES PREMIERS ÉLÉMENTS

Ce n'est que fin 2008 que le nombre d'habitants de la commune sera connu officiellement par décret.

En attendant, les premiers éléments communiqués par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) permettent de constater une évolution sociologique importante entre 1999 (date du précédent recensement) et 2007 (date de la dernière enquête).

a population est estimée à 5.600 habitants, ce qui représente une diminution de 0,8 % alors que le nombre de logements est en augmentation de 11 %.

 $23\,\%$ de la population âgée de plus de 5 ans habitait une autre commune en 2002.

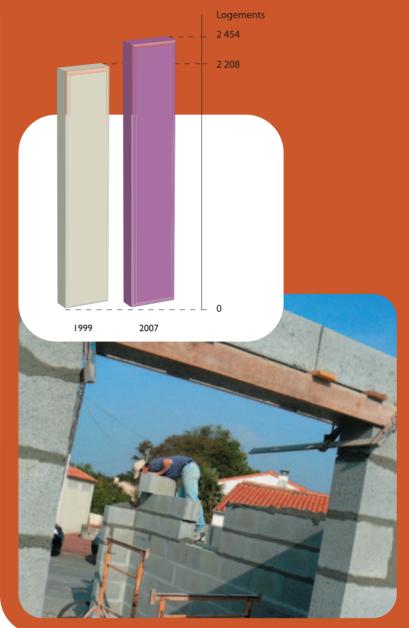
Alors que la parité était quasi parfaite en 1999 (49,7 % d'hommes et 50,3 % de femmes), l'enquête de 2007 indique 48,7 % d'hommes et 51,3 % de femmes.

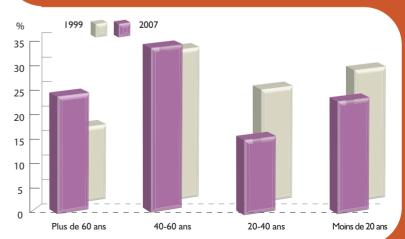
parité hommes / femmes en %



La pyramide des âges indique clairement un vieillissement de la population :

- les plus de 60 ans représentent près de 25 % de la population (contre 16 % en 1999)
- les 40-60 ans représentent plus de 35 % de la population (contre 32 % en 1999)
- les 20-40 ans représentent 16 % de la population (contre 24 % en 1999)
- les moins de 20 ans représentent 24 % de la population (contre 28 % en 1999)





DÉMOCRATIE

AIDE À LA SCOLARITÉ

Constatant que des collégiens en difficulté scolaire se retrouvaient souvent seuls pour faire leurs devoirs, les élus ont décidé depuis quelques années de mettre en place un soutien à la scolarité en français, en maths et en anglais.

Cette aide est animée par des bénévoles cactifs ou retraités. Cette année l'opération sera étendue aux jeunes apprentis pour les aider en français et en maths.



Attention! Les places sont limitées et les inscriptions en mairie seront closes le 17 octobre 2008.

Pour étoffer l'équipe de bénévoles à la rentrée 2008, le service enfance-jeunesse recherche des volontaires pour assurer l'aide à la scolarité. Il s'agit de donner une ou deux heures hebdomadaires pour soutenir les jeunes de la commune.

Pour tout renseignement, contacter le service municipal enfance-jeunesse au 05 46 37 40 10

RENTRÉE SCOLAIRE: TRAVAUX ET FERMETURES DE CLASSE

Le 2 septembre, 436 élèves ont retrouvé les bancs de l'école.

our les accueillir, la ville a réalisé de nombreux travaux de rénovation durant la période estivale, en plus des travaux d'entretien courants. Les bâtiments sont anciens et chaque intervention est souvent coûteuse.

Les effectifs sont en augmentation cette année : les écoles accueillent 436 élèves, contre 429 en 2007. Malgré cette hausse, on n'a pu que constater la fermeture de deux classes, une en maternelle et une en primaire à l'école Chobelet.



UN ÉTÉ PROPICE AU DIVERTISSEMENT

Cette année encore, la commune a déployé beaucoup d'imagination, de moyens humains et financiers pour permettre aux enfants et aux jeunes de profiter pleinement des vacances sur Nieul et ses environs.

a qualité et la diversité des animations proposées par le centre de loisirs ont généré une importante fréquentation. De nombreux enfants se sont ainsi retrouvés autour des sorties organisées dans les parcs de La Rochelle, au château de Merlin, aux Antilles de Jonzac, au Vertigo Parc, ou encore à L'Ile d'Aix ou à Mervent.

Les stages et sorties pour les 12/14 ans ont fait le plein. Parallèlement, les activités du Passeport Loisirs Jeunesse ont connu le même engouement.

Les stages et sorties pour les 12/14 ans seront de nouveau proposés lors des prochaines vacances scolaires, sauf durant les congés de Noël.



OPPOSITION LE MOI

NIEUL VILLE DE LUMIERES

LUEUR

Depuis 6 mois, 4 élus d'opposition siègent au Conseil Municipal pour représenter les 32% d'électeurs qui leur ont fait confiance.

<u>Cette représentativité n'est malheureusement que</u> <u>de façade</u> car si nous participons aux commissions municipales, aucun poste, même minoritaire ne nous a été proposé dans les différents S.I.V.U et commissions intercommunales...

Notre rôle se trouve, de ce fait, limité à une simple présence mais que nous voulons vigilante et pugnace.

LUSTRE

La loi dite S.R.U, qui impose un quota de logements sociaux pour tout programme immobilier, est très pénalisante financièrement pour une commune telle que NIEUL dont le budget est incapable d'absorber les frais engendrés par une application à la lettre de la loi. A ce jour, à NIEUL, il ne reste que des parcelles de surface limitée sur lesquelles des programmes immobiliers pléthoriques sont prévus. Il nous semble essentiel de demeurer extrêmement vigilant devant le risque de densification des logements.

Privilégier la qualité de l'offre plutôt que le nombre, c'est préserver l'environnement et le cadre de vie, si chers aux Nieulais.

ILLUMINATION

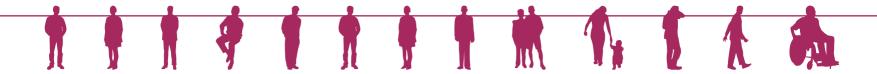
Au cours de la campagne, nous avons proposé un projet d'école de voile à LAUZIERES, qui aurait permis d'affirmer la vocation maritime de NIEUL. Cela nous a été largement reproché avec des arguments en particulier de coût.

Cependant, le plan Nautique Maritime du Conseil Général aurait pu intégrer ce projet et aboutir à un développement de notre ville vers la plaisance ainsi qu'il est fait dans plusieurs communes de notre département. Plutôt que ce vrai projet, notre municipalité préfère favoriser des événements festifs parfois peu mobilisateur sauf pour nos portefeuilles : ORNIVAL 2008 dépense prévisionnelle 4500 euros, fête du port du Plomb 2007 4669 euros, Marché de Noël 2007 4985 euros avec gratuité aux exposants même commerçants...

Nous sommes favorables à la création d'un véritable esprit de convivialité dans notre commune mais cela doit se faire avec les "moyens du bord" et sans faire oublier que c'est son développement économique qui le permettra ...

Nous demeurons donc attentifs, mobilisés et saurons rester dignes de la confiance qui nous a été accordée.

Les élus de l'opposition municipale.



L'URBANISATION VA DESSINER LA FUTURE GEOGRAPHIE DE NOTRE COMMUNE

Parmi les enjeux forts de la commune dans les 15 prochaines années, le développement des zones d'habitation va jouer un rôle important, aussi bien pour la répartition des espaces (habitat, commerces, agriculture, nature, ...) que pour l'organisation sociale (logements privés, logements type HLM, ...).

En effet, la nécessaire solidarité qui unit la ville de Nieul, la Communauté d'Agglomération et les 17 autres communes membres, incite à développer nos capacités d'accueil en logements de toutes catégories. D'une certaine manière, de la deuxième couronne rochelaise nous passons en première couronne! Avec les avantages et les contraintes que cela entraîne.

Face à cette transformation fondamentale, le rôle de la municipalité est de répondre aux nouveaux besoins tout en maitrisant cette évolution.

Pour cela nous abordons dans ce dossier les outils qui sont à la disposition du Maire et de son équipe, le logement social, la procédure de dépôt d'un permis de construire et bien entendu les projets qui vont dessiner la géographie de notre commune pour les années à venir.



Les outils de planification urbaine

L'application du droit du sol est régie par des règlements visant à cadrer au mieux les intérêts généraux de la collectivité. Ces règlements sont de différentes échelles, le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) est traité sur le territoire de l'agglomération rochelaise, alors que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de planification urbaine à l'échelle de la commune.

Le SCOT

Document de planification urbaine institué par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, il intervient à l'échelle intercommunale et met en cohérence l'organisation du territoire en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux. Remplaçant du Schéma Directeur, il assure l'articulation entre les documents de planification sectoriels (Plan de Déplacement Urbain, Programme Local de l'Habitat) et les différents Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes.

Enfin, Il fixe les équilibres entre espaces à protéger et à urbaniser.

Après la phase "diagnostic" lancée en 2007, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) prépare cette année la phase "élaboration des scénarios de développement".

Le PLU ou la politique d'urbanisme de la commune

Depuis 2001 et la loi SRU, les anciens POS (Plan d'Occupation des Sols) sont remplacés progressivement par les PLU.

Le PLU est donc un document de planification urbaine à travers lequel est envisagé l'aménagement futur de la commune.

Une délibération du Conseil municipal du 14 mars 2007 a lancé la procédure de révision du POS de Nieul. Celle-ci est confiée aux services de la CdA compétents en la matière. Cette révision devra permettre entre autres :

- d'organiser et planifier durablement le développement de la commune, en particulier sur les territoires Est,
- d'apporter des pistes de réflexion en vue de favoriser la mixité sociale et urbaine, en

particulier dans le domaine du logement,

- de promouvoir la qualité urbaine et environnementale,
- de préserver l'environnement et la qualité de son littoral,
- de répondre aux obligations législatives en vigueur.

Alors que le POS était essentiellement un document réglementaire qui devait fixer les règles d'utilisation, le PLU va bien plus loin en exprimant un véritable projet urbain cohérent à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le PADD

Le PADD est la clé de voûte du PLU et du SCOT. Il permet de tracer les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement du territoire communal et les prescriptions zone par zone. C'est un outil de prospective territoriale et un document politique présentant ce que les acteurs veulent faire de leur commune.

DOSSIER

Quelques dates sur la révision du POS en PLU

Les études ont commencé courant du mois de mai 2008 pour un diagnostic et un état des lieux en septembre 2008. S'en suit une première concertation publique en octobre/ novembre 2008. L'objectif est d'arrêter le projet (PADD) avant l'été 2009 pour un PLU applicable dès le début de l'année 2010.

Le logement social

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est l'outil stratégique et opérationnel de la politique de l'habitat de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Il permet d'articuler les politiques d'aménagement urbain et d'habitat dans une vision globale de politique de la ville. Il présente un caractère opérationnel direct et trouve son opposabilité à travers les PLU et les documents d'urbanisme.

La politique communale sur les logements locatifs sociaux est de répondre aux dispositions du PLH, pour atteindre 20 % de logements locatifs sociaux en 2020 comme il est prévu dans la loi SRU. Concrètement, toutes les nouvelles opérations de logements privés et publics, doivent réserver aujourd'hui 40% de leurs logements pour du locatif social.

Les étapes de l'instruction d'un bermis de construire

Le cheminement d'un dossier de permis de construire est bien balisé : il suit une chaîne de cohérence depuis le dépôt en mairie jusqu'à la prise de décision.

En amont de cette chaîne, il est examiné par le Directeur des services techniques qui, selon la politique d'urbanisme de la commune, détermine si le dossier est recevable ou non. Son instruction débute dès lors que son dépôt a été enregistré en mairie où le service urbanisme est chargé de le transmettre aux différentes instances qui examineront sa légalité :

- le service instructeur de la CdA, qui le premier assure l'instruction administrative suivant la réglementation applicable sur la commune,
- puis le contrôle de la préfecture,
- et suivant le cas, ce même dossier pourrait être transmis aussi au service départemental de l'architecture afin que l'architecte des bâtiments de France émette son avis.

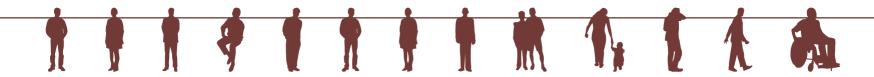
Au final, c'est le maire qui délivre l'arrêté autorisant la construction de l'habitation.





Les projets

La future urbanisation de la commune s'inscrira dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD). La ZAD est une zone antispéculation qui autorise, dans un périmètre défini, l'acquisition de réserves foncières en usant du droit de préemption, permettant ainsi à la commune d'être prioritaire lors de cessions. La ZAD couvre une surface de 58 hectares à l'est de la ville, espace dans lequel la commune pourra réaliser des opérations immobilières mêlant à la fois l'habitat, le commerce et les services publics. C'est par délibération du 17 mai 2006 que le Conseil municipal a décidé d'engager cette procédure, en confiant aux services de la CdA le soin de mener ce dossier. Le périmètre de la ZAD "des Franchises" a officiellement été arrêté le 3 décembre 2007 par arrêté préfectoral.



LE SENTIER LITTORAL : "BELLES PLANTES" OU MAUVAISES HERBES ?

Si vous avez emprunté le chemin côtier au printemps dernier, vous avez pu constater que la fauche des accotements avait été très tardive, puis que certains secteurs n'avaient pas été fauchés. Certains d'entre vous ont regretté ce laisser-aller apparent. Quelques explications s'imposent donc.

I faut d'abord rappeler que ce chemin littoral a été créé par le Conseil général de la Charente-Maritime dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles. Cette politique permet d'utiliser le produit de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (perçue sur les permis de construire) pour préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels en achetant des terrains et en les ouvrant au public chaque fois que cela est possible. La gestion de ces espaces doit donc être exemplaire.

À Nieul-sur-Mer, le sentier littoral a été construit sur la falaise, sur un sol pauvre et sec sur lequel pousse une végétation de pelouse sèche qui abrite de nombreuses espèces rares et protégées, dont plusieurs orchidées.

On peut y admirer ces plantes exceptionnelles... à condition de les laisser pousser!

C'est pour permettre à toutes ces espèces de fleurir et de fructifier que la municipalité a souhaité, dès cette année, sur un secteur limité, retarder la fauche et que les élus vont, en collaboration étroite avec les services du Conseil général, élaborer un protocole d'entretien des abords du sentier littoral afin de concilier la préservation d'un milieu remarquable avec les activités qui y existent. Ainsi, il faut prendre en compte l'activité agricole et ne pas favoriser le développement d'espèces végétales qui pourraient déprécier les récoltes, mais aussi les activités de promenade, à pied ou à vélo, pour lesquelles il est souhaitable de maintenir une

bande fauchée de part et d'autre du sentier empierré.

Il s'agit donc d'inventorier les secteurs où les usages nécessitent d'avoir un entretien plus régulier (bord de champ cultivé, bord du chemin) et tous les secteurs où une gestion extensive est possible et en particulier les secteurs présentant des espèces rares ou protégées, à préserver absolument.

Ces nouvelles modalités de gestion permettront aux plantes de fleurir, mais aussi aux insectes de trouver dans la végétation la nourriture et l'abri nécessaire à leur développement. S'il y a plus d'insectes, il y aura plus d'oiseaux et c'est tout un milieu naturel qui s'en trouvera amélioré, pour le plus grand plaisir de tous ceux qui aiment à s'y promener!



DES ABRIBUS NOUVELLE GÉNÉRATION POUR LE CONFORT DE TOUS

C'est à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle que revient la gestion des abribus de la commune.

es anciennes aubettes en bois étant devenues obsolètes, elles ont été remplacées, dans le courant de cette année, par du nouveau mobilier urbain, beaucoup plus moderne et solide.

Cet été, les services de la CdA ont procédé à la mise en conformité des accès et plateformes des arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite conformément la législation en vigueur. Ces aménagements faciliteront l'accès aux transports à tous dans de meilleures conditions.



SOLIDARITÉ

LES JARDINS DU GÔ: LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES...

L'établissement pour personnes âgées de Nieul-sur-Mer, "Les jardins du Gô", devrait ouvrir ses portes au printemps 2009.

uvert à tous, personnes valides, semi-valides et dépendantes, cet établissement accueillera 70 résidants en chambre individuelle d'une surface de 22 m² en hébergement permanent mais aussi en séjour temporaire, le temps, par exemple, que les proches puissent prendre des vacances.

Les couples sont aussi les bienvenus puisque l'établissement met à leur disposition des chambres communicantes.

Chaque chambre sera équipée d'une télévision écran plat ainsi que d'un accès Internet.

L'établissement dispose également d'un service d'accueil de jour pouvant recevoir 5 personnes.

Un cadre paisible et verdoyant

Installé dans un écrin de verdure, l'établissement est organisé autour de patios abrités et ensoleillés et de jardins intérieurs comme des reflets de son environnement verdoyant et boisé.

Jouxtant le centre-bourg, l'établissement se situe à proximité des lieux de vie de Nieul-sur-Mer.

Une vie de village...

L'établissement a été conçu comme un village avec sa place, son salon de coiffure, son café espace-détente et sa salle d'animation, sorte de salle des fêtes accessible non seulement aux résidants mais aussi aux habitants de la commune et aux associations.

Des services adaptés à chacun

Des services hoteliers sont proposes aux résidants avec notamment des repas concoctés par un chef cuisinier, un service de blanchissage et d'entretien.

La sécurité de chaque personne est au cœur des préoccupations avec la présence d'un

personnel soignant (médecin coordonnateur, infirmières, aides-soignantes...) chargé de veiller au bien-être et à la santé de tous.

Le tarif

Le tarif comprendra l'ensemble des prestations décrites ci-dessus.

Un certain nombre d'indicateurs restant inconnus au jour de la parution de ce magazine, il est trop tôt pour indiquer le tarif d'accès aux jardins du Gô. Aussi, celui-ci ne sera communiqué qu'ultérieurement, dès que l'ensemble des données du projet sera connu. Précisons seulement que des aides financières seront proposées au titre de l'aide sociale du Conseil général et des allocations logement de la CAF.

Les bulletins d'inscription sont à retirer en mairie ou à télécharger sur le site de la commune, www.nieul-sur-mer.fr, et à renvoyer à : CCAS

Avenue du Parc 17137 Nieul-sur-Mer

Pour tous renseignements, merci de contacter : Monsieur RAVERDY tél. 05 46 37 40 10





UN TOUR DU CÔTÉ DE NANTES

Les 13 et 23 juin 2008, 140 personnes de la commune ont profité du voyage organisé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Nieul-sur-Mer pour découvrir quelques facettes encore peu connues de la région nantaise.

e matin, un tour en bateau permettait aux séniors de notre commune, accompagnés du Maire Henri Lambert et de Annie Grizon, adjointe et membre du Conseil d'Administration du CCAS, de se familiariser avec l'île Beaulieu et ses caractéristiques architecturales tournées vers l'avenir. L'après-midi était consacré à la découverte du palais Briau, magnifique demeure d'inspiration palladienne avant de se terminer par un goûter savoureux dans les jardins du Palais. Le CCAS vous donne rendez-vous en 2009... et vous invite à faire part de vos propositions de voyage pour les années à venir.



Nieul-sur-Mer compte deux associations de parents d'élèves : la Fédération des Conseils des Parents d'Elèves (FCPE), présidée par Pascale Pelletier-Fusil et l'Association Indépendante des Parents d'Elèves (AIPE), dont la vice-présidente est Martine Doucet. Ces associations agissent ensemble pour préserver les intérêts des enfants et faire le relais entre l'école et les parents.

La Rédaction : Vous êtes deux associations de parents d'élèves au sein de la commune, quelles sont vos particularités ?

AIPE : nous sommes une association indépendante composée de 18 membres permanents secondés par leurs conjoints et familles.

FCPE : en ce qui nous concerne, nous sommes un Conseil Local composé de 7 membres et relié à la Fédération Nationale des Parents d'élèves.

LR: Quelles sont vos principales actions?

AIPE / FCPE: Nous intervenons dans les Conseils d'écoles, informons les parents sur des données pratiques (horaires de classe, sorties scolaires...), les aidons dans leurs démarches administratives (rédaction de courriers, constitution de dossiers, orientation vers la bonne administration...). Nous mettons en place des projets pour récolter des fonds pour les écoles (bourse aux jouets, boum des enfants, tombola, marché de Noël, animation à la Chandleur...). Nous nous rencontrons souvent pour discuter des actions à élaborer, des causes à défendre... Cela a notamment été le cas lorsqu'à la rentrée dernière nous nous sommes rassemblés et mobilisés pour éviter la fermeture d'une classe.

LR : Quelles sont les valeurs communes que vous partagez ?

AIPE / FCPE: Nous agissons ensemble pour atteindre le même objectif: représenter au mieux les enfants, leur assurer un bien-être dans leur scolarité et accompagner les parents. Nous sommes en quelque sorte leur porte-parole.

Nous partageons également ces valeurs avec la municipalité, avec qui nous travaillons en étroite collaboration et plus particulièrement le service enfance-jeunesse.

Rappel : les élections des représentants des parents d'élèves auront lieu mi-octobre.

Contacts

AIPE: Katia Favre-Doyen, présidente, Martine Doucet, vice-présidente Tél: 05.46.50.64.21

FCPE: Pascale Pelletier-Fusil, présidente Tél: 05.46.41.23.09

PASSIONNÉ(E)S I II M A TA

L'ÉTÉ S'EST ÉGRENÉ AU RYTHME DES MANIFESTATIONS DE PLEIN AIR

ans tambour ni trompette, le la était donné le 21 juin, jour du solstice d'été, pour une fête de la musique, où petits et grands donnèrent l'aubade à un public conquis à l'école Chobelet, en présence des parents et des enfants venus en défilé haut en couleurs de l'école maternelle Françoise Dolto.

L'après-midi, les enseignants et les élèves du Fief-Arnaud, par un chaud soleil, goûtaient au plaisir d'exprimer sur scène, le fruit d'une année de travail auprès de la chorale Sol Fa Sans Ré et de sa chef de chœur Martine Hennenfent. Le parc municipal en bruisse encore de plaisir!

Les percussions africaines apportèrent ce grain d'exubérance, touche finale d'une fête réussie.

En cette nuit païenne par excellence, l'association de danse Country nous invitait à un bal au village aux accents d'outre Atlantique.

Le 6 juillet, la seconde édition de l'ORNIVAL a réuni les Nieulais autour d'une fête sans prétention et un peu loufoque. 13 ORNI fruit de l'imagination de créateurs pas très sérieux, défilèrent de Lauzières au parc municipal dans une ambiance bon enfant.

Traditionnellement, c'est au port du plomb que le feu d'artifice fut tiré le 13 juillet sur le thème "Nuit Sauvage". Il embrasa le ciel Lauzièrois, en 7 séquences composées de divers tableaux, le tout accompagné d'intermèdes musicaux.

À la demande du service culturel de la commune, la Compagnie "Les Marchepieds" a dressé son chapiteau du 12 au 26 juillet. Ce fut beau, fort et poétique, avec une équipe de professionnels très touchants. Petits et grands ont découvert un spectacle tendre et déjanté, dans un univers où le cirque tient le premier rôle avec ses prouesses, ses couleurs, sa musique et son esprit à la frontière entre le cirque traditionnel et le nouveau cirque. La saison estivale s'est conclue par l'opération "Passeurs d'Image" (anciennement "Un été au ciné"). C'est donc le 23 août que la municipalité a convié l'ensemble des Nieulais à la projection du film "La nuit au musée", dans le cadre verdoyant du parc Chobelet.

La tête dans les étoiles, nombreux furent les spectateurs qui, bravant la fraîcheur de la nuit, assistèrent à cette soirée. La magie du 7^{ème} art, une nouvelle fois, a conquis son public.

Les salles qui constituent l'espace Michel Crépeau (tennis, boxe, salles polyvalentes, tennis de table) portent dorénavant le nom de phares de Charente-Maritime: Les Baleines, Chassiron, Chauveau, La Coubre, Cordouan, Chanchardon.

Un prochain article reviendra sur les travaux et aménagements de cet ensemble et plus particulièrement sur la nouvelle salle de spectaçle.



HEUREUX QUI COMME L'AVEL BREIZ 2 A FAIT UN BEAU VOYAGE

Le Nieulais Loïc Cerclé rêvait d'un voyage qui le ferait naviguer sur les eaux majestueuses de l'Atlantique, d'un continent à l'autre. Il a toujours souhaité vivre une aventure magique en compagnie d'autres passionnés de la voile.

e rêve est maintenant réalisé, après avoir parcouru 3550 milles marins et navigué pendant 43 jours, l'Avel Breiz 2 a rejoint Québec sans rencontrer d'embûches le 24 juin 2008. C'est dans le cadre des festivités du 400^{ème} anniversaire de la fondation de Québec que Loïc Cerclé a quitté La Rochelle, en compagnie de 47 autres bateaux, le 8 mai dernier.



Cette aventure, il souhaitait la faire partager à d'autres et plus particulièrement à son petit fils Titouan et ses camarades de classe de l'école du Fief Arnaud. Une belle histoire qui devient magique pour les enfants lorsqu'un grand-père fait partie de l'équipage

La classe de CE2 de Madame David-Riquet a donc suivi les préparatifs et le périple de cette superbe aventure. Au menu : visite du bateau, suivi du trajet, communication par courriel et réalisation de cartes et dessins sur cette aventure.

Une mission avait été confiée à ce "super grand-père". Remettre au Maire de la ville de Québec un galet retrouvé à Nieul venu du Canada et qui servait à lester les navires. Mission accomplie! Un aller-retour d'environ quatre siècles…



A INFOS PRATIGUES

RESTONS BONS VOISINS

'Agence Locale de Prévention et de Médiation sociale, l'ALPMS, intervient, en partenariat avec les services municipaux, sur le territoire communal pour maintenir le lien social

En cas de problème, dégradations, tapage, nuisances, les correspondants de nuit interviennent 7 nuits sur 7 de 20h à 2h sur appel téléphonique au 05 46 41 32 32.

Les agents de médiation, quant à eux, sont disponibles du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 20h, ainsi que le samedi de 14h à 20h au numéro suivant : 06 70 80 88 93.



PRATIQUE ET RAPIDE: EN QUELQUES CLICS REMPLISSEZ VOS FORMULAIRES ADMINISTRATIFS !



epuis peu, le site internet de la commune vous propose de nouveaux services. L'informatique permettant aujourd'hui d'entreprendre de nombreuses démarches administratives sans sortir de chez soi, les services municipaux se sont mis à l'heure du web.

Depuis la rentrée il vous est donc possible de demander via le site internet des copies d'actes d'Etat Civil, d'inscrire votre enfant au centre de loisirs, de vous pré-inscrire au centre de vie "Les Jardins du Gô", et de participer à diverses enquêtes, le cas échéant.

Pour accéder aux formulaires :

www.nieul-sur-mer.fr

LA MAISON DES CHÔMEURS TIENT DE NOUVELLES PERMANENCES À NIEUL.

on objectif est d'accompagner les demandeurs d'emplois pour les questions liées au logement, au surendettement et à la mobilité. Par ailleurs, elle entreprend des actions pour redynamiser le lien social.

Après ce premier accueil, la Maison des Chômeurs propose un parcours de mobilisation vers l'emploi autour et avec des mises en situation de travail rémunérées. Les métiers concernés sont la manutention, l'entretien de

locaux, le jardinage, l'entretien du cadre de vie, le repassage et le bricolage.

Les prochaines permanences de La Maison des Chômeurs à l'Espace CCAS sont prévues les

jeudis 18 septembre, 16 octobre et 27 novembre 2008.

Pour tout renseignement, contactez le:

05 46 67 75 90



NUMÉROS UTILES

Mairie 05.46.37.40.10

Centre communal d'action sociale 05.46.37.40.10

Ecole maternelle Françoise Dolto 05.46.37.40.86

Ecole primaire Gabriel Chobelet 05.46.37.41.85 **Ecole primaire du Fief Arnaud**

05.46.37.93.97

Bibliothèque 05.46.37.39.18

Centre de loisirs 05.46.37.90.99

Police municipale 05.46.37.88.62 **Déchetterie** 05.46.37.00.82 Appel d'urgence européen 112 **Pompiers** 18 **SAMU** 15 **Gendarmerie** 05.46.00.50.99 Maison médicale de garde 05.46.27.55.20 Allo enfance maltraitée 119

Adopter un enfant vietnamien

L'antenne Ouest de l'association nationale Pousse de Bambou a vu le jour à Nieul en 2001. Présidée par Élisabeth SORIN, l'association soutient et informe les familles désireuses d'adopter un enfant au Vietnam. Plusieurs habitants de la commune participent aujourd'hui à cette grande histoire d'amitié.

La Rédaction : Comment est née votre association 3

Élisabeth SORIN : L'antenne Ouest de Pousse de Bambou est née d'un projet commun. Nous nous sommes rendus compte qu'en fédérant les familles, on pouvait être entendus. L'association nationale nous a accompagnés dans nos démarches et nous avons accompagné à notre tour d'autres familles dans leurs procédures d'adoption.

LR: En quoi consiste vos actions de solidarité? ES: Outre le soutien aux familles désireuses

d'adopter, nous soutenons la scolarité d'enfants défavorisés et nous avons contribué à la construction d'une "Maison d'Amour" (Centre d'accueil d'enfants abandonnés) dans le sud du Vietnam. Tous les ans, des membres se rendent dans le pays afin de rencontrer les enfants... L'occasion de partager des moments uniques, riches en émotion.

LR: Quelles sont vos démarches en France pour l'association ?

ES: Nous continuons d'accompagner des familles dans leur adoption et récoltons des fonds pour poursuivre nos actions au Vietnam. Pour vous aussi nous apporter votre soutien, ne manquez pas notre soirée dansante animée par l'orchestre Showys, le 25 octobre 2008 à la salle des fêtes de Charron à partir de 20h30.

Contact: 05.46.37.49.18 - www.poussedebambou.org

PERMANENCE DES ÉLUS

Le maire et les adjoints reçoivent en mairie sur rendez-vous, pris préalablement par téléphone (05 46 37 40 10) ou par courriel (mairie@nieul-sur-mer.fr) en indiquant l'objet de la demande.

Pour joindre votre Conseiller général Jack DILLENBOURG: 06 72 72 29 83

Centre anti-poisons 05.56.96.40.80 **Dépannage EDF** 0.810.333.017

Dépannage GDF 0.810.433.017 SAUR (distribution eau potable) 05.46.44.29.11

CDA service assainissement eaux usées 05.46.30.35.35

CDA service ramassage ordures ménagères 05.46.51.50.97

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

	HISINIBIN SES	0 / N % N 1 4 8 8		
DATE	ORGANISATEUR	LIEU	NATURE	HEURE
8 au 25 octobre	Ville de Nieul-sur-Mer	Bibliothèque municipale	Lire en Fête	Horaires bibliothèque
Vendredi 10 oct.	Ciel d'Aunis	Espace Michel Crépeau salle Chassiron	Conférence "Les objets célestes par Philippe Sengel"	20h30
Samedi	Tambours d'Aurore	Salle Saint Blaise	Le théâtre invite Art Gomos	20h30
Dimanche 12 oct.	Tambours d'Aurore	Salle Saint Blaise	Le théâtre invite Art Gomos	I6h
Samedi 18 oct.	Club des Blés d'Or	Salle du Club des Blés d'Or	Portes ouvertes	de 10h à 18h
Dimanche 19 oct.	Rando Nieul	Départ et retour Espace Michel Crépeau	Randonnée départementale environ 18 km Pique-nique tiré du sac	de 9h30 à 17h
Dimanche 19 oct.	Comité des Fêtes	Salle Saint Blaise	Bourse d'échange de livres	de 9h à 18h
Samedi 25 oct.	Pousse de Bambou	Salle des Fêtes de Charron	Soirée dansante	20h30
Samedi 25 oct.	Ville de Nieul-sur-Mer	Bibliothèque municipale	Ateliers autour de la BD, dans le cadre de lire en fête	de 14h à 17h
Dimanche 9 nov.	Comité des Fêtes	Place de la Liberté	Troc bulbes et plantes	de 9h à 17h
Mardi	Ville de Nieul-sur-Mer	Lauzières et Place de la Liberté	Commémoration de l'armistice de la guerre 14-18	À définir
Vendredi 14 nov.	Ciel d'Aunis	Espace Michel Crépeau salle Chassiron	Conférence : Le pic du Midi par Yves Rousseau	20h30
17 au 28 novembre	Ville de Nieul-sur-Mer	Hall de la mairie	Exposition "Fief et Cadastre" Mémoire de l'Aunis par l'association d'histoire et de géographie en pays aunisien	Horaires mairie
Samedi 22 nov.	AIPE	Centre de Loisirs	Bourse aux jouets	de 9h à 17h
novembre	Ville de Nieul-sur-Mer	À définir	Concert du festival C d'Accord	À définir
5 et 6 décembre	Nieul Demain	À définir	Téléthon 2008	de 18h à 20h non-stop
Vendredi 12 déc.	Ville de Nieul-sur-Mer	Place de la Liberté	Marché de Noël	de 17h à 21h
Vendredi 12 déc.	Ciel d'Aunis	Espace Michel Crépeau salle Chassiron	Conférence : Les énergies renouvelables par Christophe Aliot	20h30
Samedi 13 déc.	Ville de Nieul-sur-Mer	Place de la Liberté	Marché de Noël	de 10h à 21h
Samedi 20 déc.	Les Archers de la Tublerie	Espace Michel Crépeau salle La Coubre	Concours de tir à l'arc en salle	de 16h à 19h
Dimanche 21 déc.	Les Archers de la Tublerie	Espace Michel Crépeau salle La Coubre	Concours de tir à l'arc en salle	de 9h à 19h

À découper et conserver précieusement

